



30% des postes de praticiens hospitaliers sont aujourd'hui vacants à l'hôpital public. AFP / Adrien Nowak

Article abonné

Accès aux soins

Une mesure bienvenue mais "tardive" : le plafonnement de l'intérim divise les médecins hospitaliers

Par Chloé Sémat

Publié le 03/04/2023 à 19:15



À partir de ce lundi 3 avril, le salaire des praticiens intérimaires à l'hôpital est plafonné à 1 390 euros pour une garde de 24 heures. Une mesure efficace pour réduire les inégalités de rémunération avec les titulaires, mais qui risque d'entraîner des fermetures de services au sein des hôpitaux. Pour ces médecins, interrogés par « Marianne », l'heure est plutôt à la lutte contre la pénurie de personnels soignants.

« On est en train de sacrifier l'accès aux soins. » Les praticiens intérimaires sont appelés à une grève reproductible, qui a débuté ce lundi 3 avril, et Agnès Ricard-Hibon, médecin-urgentiste et porte-parole de la Société française de médecine d'urgence, craint un regain de pression dans les hôpitaux déjà confrontés à une pénurie de médecins. En cause, la mise en application de l'article 33 de la loi Rist votée en 2021, prévoyant le plafonnement des salaires des intérimaires à 1 390 euros pour 24 heures de garde. L'objectif est d'éviter la flambée des émoluments mis en place pour séduire ces praticiens intérimaires qui pouvaient être payés jusqu'à 4 000 euros pour une journée, selon la Fédération hospitalière de France.

Cette mesure permet de « plafonner le déraisonnable », résume Jean-François Cibien, président d'Action Praticiens Hôpital (APH), alors que l'intérim coûte 1,5 milliard d'euros par an à l'hôpital public, selon le gouvernement. « Le boulot d'intérimaire s'est apparenté à un dumping social monstrueux, notamment dans les services des urgences et de l'anesthésie », relate Patrick Pelloux, médecin-urgentiste à l'AP-HP et président de l'Association des Médecins Urgentistes de France (Amuf).

À LIRE AUSSI : Hôpital : cet été, si rien n'est fait, notre système va craquer

Pour cause, les intérimaires sont devenus la seule ressource permettant de garder ces services ouverts. Mais leur présence a également favorisé l'essor de tensions dans les équipes. « Certains praticiens hospitaliers, qui subissent des contraintes importantes au niveau des plannings, gagnent 4 voire 5 fois moins qu'un intérimaire qui est, lui, moins impliqué et qui essaie d'en faire le moins possible », note le docteur Charles Jeleff, médecin-urgentiste libéral à Cherbourg (Manche). De fait, dans de nombreux services, les vagues de démissions se succèdent tandis qu'en parallèle, d'autres praticiens hospitaliers décident de réduire leur activité pour aller travailler ailleurs... en intérim. « Quand ils sont mieux payés en ne faisant qu'une seule garde plutôt qu'en enchaînant les heures supp', ils ont beau être passionnés, il y a un moment où c'est juste ubuesque », admet Agnès Ricard-Hibon.

« INTÉRIM CANNIBALE »

Résultat : nombreux sont les titulaires qui ont préféré déserter et passer à l'intérim. Or, avec la mise en application de la loi Rist, l'intérim risque de perdre beaucoup de son charme. Un comble, alors qu'un tiers des postes de médecins n'est pas pourvu à l'hôpital. Et la perspective n'est pas rassurante : le Syndicat national des médecins remplaçants des hôpitaux a mis en garde contre le risque de fermeture de 163 services hospitaliers. « Il est certain que cette mesure va entraîner d'énormes troubles, déplore le docteur Charles Jeleff. Outre la fermeture de services, la diminution de moitié du salaire des intérimaires va forcément entraîner un désistement de beaucoup de missions et des annulations d'opérations. » Pour le médecin libéral, si le mécontentement est aussi grand aujourd'hui, c'est parce que la mesure est trop tardive : « On ne renonce pas à une rémunération aussi élevée du jour au lendemain », analyse-t-il. Et pour les titulaires, c'est bien le sentiment de déconsidération qui a pris le pas. Par la voix du président de l'APH, ils ne cessent de rappeler qu'ils sont le « socle » de l'hôpital, et « paradoxalement, ce sont eux qui sont les moins sollicités et valorisés ».

À LIRE AUSSI : "Je ne crains pas le jugement" : quand les soignants non vaccinés réintègrent les hôpitaux

En parallèle du plafonnement de salaires d'une intérim qu'il a qualifiée de « cannibale » le ministre de la Santé, François Braun, a promis de « revaloriser le statut et les conditions de travail des médecins hospitaliers ». Par exemple, la hausse de la rémunération des gardes de 50 %, décidée en urgence l'été dernier, a été prolongée jusqu'à la fin août 2023. « Merci, mais c'est le minimum », rétorque Jean-François Cibien. Même constat pour Agnès Ricard-Hibon, pour qui cette mesure devrait être « définitive » et non « transitoire ».

Debat des lecteurs 10 débatteurs en ligne. La crise des urgences à l'hôpital cet été vous inquiète-t-elle ? Oui Non. Notre nouveau ministre de la santé va faire le nécessaire. L'hôpital ne craquera pas ! On va instaurer un système de filtrage destiné à faire que l...Lire plus

Ainsi, quelles seraient les solutions les plus efficaces ? « Baisser le salaire des intérimaires, mais dans une moindre mesure, tout en proposant des rémunérations supérieures pour les praticiens qui s'engagent sur le long terme », propose le docteur Jeleff pour inciter les remplaçants à se titulariser. Pour Agnès Ricard-Hibon, l'origine du problème est bien la pénurie de médecins. Il faudrait donc travailler sur « l'attractivité des carrières hospitalières », à commencer par la revalorisation du temps de travail et la correction des « erreurs du Ségur » qui a notamment fait perdre quatre ans d'ancienneté à tous les médecins nommés avant 2020. « Ce n'est pas qu'une question d'argent, avance la médecin-urgentiste. C'est aussi un problème de gouvernance. Et de considération »

Par Chloé Sémat

PLUS DE SOCIÉTÉ

Pendant que vous dormiez **Beaune, sauvetage de migrants, Trump qui dénonce son inculpation : les 3 infos de la nuit**

Marianne le 05/04/2023

Aides étudiantes **Restauration universitaire : des aides étudiantes bientôt votées pour les "zones blanches" sans CROUS**

Marie-Estelle Pech le 04/04/2023

Transport **La fin des trottinettes à Paris met-elle vraiment "800 emplois" en péril ?**

Yovan Simovic le 04/04/2023

Entretien **Dissolution : "Le gouvernement cherche à produire un récit fallacieux des Soulèvements de la Terre"**

Bruno Rieth le 04/04/2023

Pas de propagande **Pas d'interruption de matchs de foot pour le ramadan : quand le rappel du principe de laïcité passe mal**

Lucas Planavergne le 04/04/2023

Crise diplomatique **Étrangers en situation irrégulière : quand l'Algérie refuse ses ressortissants... même avec leurs papiers**

Rachel Binhas le 04/04/2023

Debat des lecteurs 10 débatteurs en ligne. La crise des urgences à l'hôpital cet été vous inquiète-t-elle ? Oui Non. Notre nouveau ministre de la santé va faire le nécessaire. L'hôpital ne craquera pas ! On va instaurer un système de filtrage destiné à faire que l...Lire plus

Marianne PROFITEZ PLEINEMENT DE VOTRE EXPERIENCE ABONNÉ AVEC LA NOUVELLE APPLICATION MARIANNE. Téléchargez dans l'App Store ou sur Google Play.

DÉCOUVREZ LE NUMÉRO DE LA SEMAINE. Lire le magazine.

LES ARTICLES LES PLUS LUS

- 1. "Macron en Chine ou la destruction de toute ambition nationale française à l'international"
2. Autoroutes : le cadeau à 4 milliards d'euros fait aux concessionnaires par Macron, Borne et Kohler
3. Dans une préface dédiée à Robespierre, Jean-Luc Mélenchon annonce le retour... de la Révolution française
4. Étrangers en situation irrégulière : quand l'Algérie refuse ses ressortissants... même avec leurs papiers
5. Label "ramadan-friendly" en Belgique : "Il suffit de dire oui à tout, et même d'anticiper les possibles susceptibilités"

LE GOÛT DE LA VÉRITÉ N'EMPÊCHE PAS DE PRENDRE PARTI

ALBERT CAMUS

LE MAGAZINE POLITIQUE SOCIÉTÉ ÉCONOMIE MONDE AGORA CULTURE ART DE VIVRE NEWSLETTERS ARCHIVES. NOS RÉSEAUX SOCIAUX Facebook Twitter. Déposer vos annonces légales. Voir nos annonces légales. Faire aux questions. Mentions légales. Données personnelles et cookies. Gérer mes cookies. CGU et CGV. Formulaire de rétractation. Postuler à un stage. Flux RSS.